

Entre retraite sociale et refus du productivisme

Jean-Marie Harribey

On a déjà dit tout le mal qu'on pensait d'un système de retraite à points. Il conduit inmanquablement à une baisse des pensions pour de multiples raisons : prise en compte de toute la carrière parsemée de périodes de chômage, de précarité et de temps partiel ; détérioration du niveau relatif des retraités par rapport aux actifs, accentuation des inégalités entre hommes et femmes ; à quoi s'ajoute le plafonnement de la part des pensions dans la richesse totale produite alors que le nombre de retraités augmentera à l'avenir. De plus, la fixation d'un âge pivot dit d'équilibre financier revient à violer l'âge légal de départ à la retraite en imposant un malus de 5 % par année manquante, alors qu'à 60 ans plus de la moitié des salariés sont déjà hors emploi. Et, en ne prenant pas en compte sérieusement la pénibilité des travaux, la promesse qu'un euro de cotisation donnera le même droit à tous est une tromperie car elle ignore la différence d'espérance de vie entre les catégories sociales.

Bien que le Conseil d'orientation des retraites (COR) ait montré que la hausse du taux de cotisation serait faible (0,2 point par an) pour suivre l'évolution démographique des prochaines années, le gouvernement écarte cette possibilité, répondant ainsi à l'exigence du Medef. À plus forte raison, personne n'entend parler de la possibilité d'élargir l'assiette des cotisations. Pourquoi un tel refus et une telle obstruction ? Parce que la mise en débat de la hausse des cotisations sociales mettrait en cause la répartition de la valeur ajoutée entre travail et capital, c'est-à-dire entre masse salariale et profits, le grand tabou néolibéral.

C'est ici que la question sociale rejoint la question écologique. En voulant faire travailler tout le monde plus longtemps, non seulement la réforme du gouvernement laisse sur la touche 6 millions de chômeurs, mais elle s'inscrit dans la poursuite d'un modèle productiviste qui ne conçoit le progrès qu'en termes de production croissante infinie, de surconsommation et de gaspillage, et donc de dégradation écologique, laquelle pèse surtout sur les catégories sociales les plus pauvres.

Dans une évaluation que j'avais réalisée l'an dernier, j'avais estimé les coûts que représenterait l'annulation des réformes des retraites passées, et j'avais étudié différents scénarios en fonction de l'évolution démographique, de la progression de la productivité du travail, du partage de la valeur ajoutée entre salaires et profits. Le COR n'ayant guère modifié cette année ses hypothèses, les résultats n'ont guère varié. En voici la synthèse, suivie d'une estimation de l'effet de l'élargissement de l'assiette des cotisations sociales.

Hypothèses

- Part de la masse salariale (ici salaires nets + cotisations vieillesse) = 52,4 % du PIB en 2018.
- Ratio du nombre de retraités / cotisants = 0,59 (ou 1,7 cotisant pour 1 retraité) en 2018 ; estimation de ce ratio pour 2070 = 1,2.
- Taux de remplacement moyen = 70 % en 2018 ; proposition pour 2070 : 75 %.

Dans le cas où la productivité du travail progresserait de 1,3 % par an (pour un PIB d'environ 2583 euros en 2025), le déficit des régimes de retraite prévu serait au maximum de 17,2 milliards en 2025, soit environ 6,7 % du PIB. Supposons qu'il soit compensé par l'extinction du remboursement de la dette sociale, dont l'annuité de remboursement est d'un montant comparable. Supposons aussi pour l'instant que le partage initial dans les entreprises entre capital et travail ne soit pas modifié.

Le COR évaluait en 2015 le décalage d'un an (en plus ou en moins) de l'âge de la retraite à 1,5 point de cotisation¹. Un retour de 43 ans à 40 ans de cotisation représenterait 4,5 points. Si cette hausse est étalée sur 6 ans (entre 2020 à 2025), elle serait de 0,75 point par an.

¹ COR, « Retraites, perspectives 2020, 2040, 2060 », onzième rapport, décembre 2012, p.133 et suiv., <http://www.cor-retraites.fr/IMG/pdf/doc-1995.pdf>. Dans *La Lettre du COR*, n° 11, avril 2015, <http://www.cor-retraites.fr/IMG/pdf/doc-3199.pdf>, le COR évalue toujours à 1,5 point de cotisation la variation d'un an l'âge de la retraite.

Retenons le taux de cotisation vieillesse de 28,1 % des salaires bruts en 2020². Il serait de 32,6 % en 2025.

Le COR avait également estimé l'impact cumulé de toutes les réformes précédentes à une économie correspondant à 1,34 point de PIB en 2020, 1,48 point en 2030 et 1,51 point en 2050. Retenons 1,5 point en 2025 (compte tenu de la réforme Touraine de 2014), ce qui, pour annuler ces réformes, correspondrait à 0,25 point supplémentaire de PIB par an entre 2020 et 2025, soit environ 3,75 points de cotisation vieillesse supplémentaire entre 2020 et 2025 ou 0,625 point par an.

Annulation des réformes précédentes d'ici 2025

	Hausse des cotisations de 2020 à 2025 (en points supplémentaires par an)	Montants supplémentaires en 2020 (en milliards d'euros)	Part de PIB supplémentaire en 2020 (en points)	Montants supplémentaires en 2025 avec une croissance de 1,3 % par an de 2020 à 2025 (en milliards d'euros)	Part de PIB supplémentaire en 2025 avec une croissance de 1,3 % par an de 2020 à 2025 (en points)
Besoin de financement global si retour à 40 ans de cotisation	0,75	7,0	0,29	44,6	1,7
Besoin de financement si annulation de toutes les réformes	0,75 + 0,625 = 1,375	12,8	0,53	81,8	3,2

L'annulation de toutes les réformes, notamment sur la durée de cotisation et les salaires portés au compte, représenterait près de 82 milliards d'euros en 2025³, soit 3,2 % du PIB, ce qui porterait la part des pensions à 17 % du PIB. Les montants estimés représentent un maximum. En fonction de la situation économique et en fonction du rapport de force social, ils pourraient être étalés sur une période plus longue, ou réduits dans leur ampleur.

En supposant que la progression des prélèvements se fasse linéairement, l'échéancier se présenterait ainsi :

Années	PIB avec 1,3 % de croissance par an (en milliards d'euros)	Salaires bruts (avec une progression identique à celle du PIB)	Cotisations à législation constante (sal. bruts x 0,281)	Cotisations intégrant le retour à 40 ans de cotisation (en milliards d'euros)	Cotisations supplém. pour revenir à 40 ans de cotisation (en milliards d'euros)	Cotisations pour annuler toutes les réformes (en milliards d'euros)	Cotisations supplém. pour annuler toutes les réformes (en milliards d'euros)
2020	2422	930	261,3	268,3	7	274,1	12,8
2021	2453	942	264,7	278,9	14,2	290,6	25,9
2022	2485	954	268,1	289,6	21,5	307,4	39,3
2023	2518	967	271,7	300,7	29,0	324,9	53,2
2024	2550	979	275,1	311,8	36,7	342,4	67,3
2025	2583	992	278,8	323,4	44,6	360,6	81,8

² Le taux de 28,1 % est celui du rapport Delevoye. Le COR retient sur son simulateur celui de 31% qui inclut toutes les ressources affectées aux retraites.

³ Si on y ajoutait les 17 milliards de déficit prévu par le COR (novembre 2019) dans le pire des cas à législation constante, et que nous avons considéré pouvant être aisément comblés, on retrouverait la centaine de milliards à laquelle le COR estimait les « économies » réalisées par les réformes précédentes.

Les retraites au sein d'un développement soutenable

On examine si le maintien d'un système de retraite solidaire est suspendu à un modèle de croissance productiviste. Le point de vue défendu ici est que, quels que soient les gains de productivité du travail, leur répartition reste centrale. S'ils étaient modérés, voire nuls, cette exigence serait accrue.

Soient :

Y = produit intérieur brut

X = salaires nets de cotisation sociales vieillesse (si les autres cotisations restent incluses)

Z = pensions de retraite

$X + Z$ = masse salariale = $aY = (1+rd)X$ ⁴

a = part de la masse salariale dans le PIB

r = taux de remplacement de la pension/salaire

d = ratio démographique des retraités/cotisants

g = taux de croissance annuel moyen du PIB

Hypothèses :

$a = 0,524 = 52,4$ % en 2020

$d = 0,59$ en 2020 ; hypothèse en 2070 : $d = 0,83$

$r = 0,7$ en moyenne en 2020 ; hypothèse en 2070 : $r = 0,75$

En 2020,

$X + Z = [1 + (0,7 \cdot 0,59)] X = 1,413 X$

$1,413 X = aY = 0,524 Y$

$X = (0,524 / 1,413) Y = 0,371 Y$

$Z = aY - X = (0,524 - 0,371) Y = 0,153 Y$

En 2070, si le taux de remplacement est de 0,75,

$X_{2070} + Z_{2070} = [1 + (0,75 \cdot 0,83)] X_{2070} = 1,625 X_{2070}$

$1,625 X_{2070} = a Y_{2070}$

si les salaires progressent comme le PIB, la part salariale ne change pas,

$X_{2070} = (0,524 / 1,625) Y_{2070} = 0,322 Y_{2070}$

$Z_{2070} = (0,524 - 0,322) Y_{2070} = 0,202 Y_{2070}$

Appliquons le modèle aux deux cas de figure extrêmes du COR concernant l'évolution de la productivité du travail et donc de la croissance du PIB, puis à deux cas limites.

- 1) Cas où $g = 1,8$ % par an en moyenne, ce qui donne un facteur multiplicatif de 2,44 en 50 ans.

Si la part salariale ne change pas, si les salaires individuels sont multipliés par 2,44 et si le montant total des pensions est multiplié par 2,44, les pensions individuelles n'augmentent que d'un facteur multiplicatif de $2,44 / (0,83 / 0,59) = 1,73$ parce que le ratio démographique d est passé de 0,59 à 0,83. Dans ce cas, le niveau relatif des pensions aux salaires s'est dégradé.

Si, au contraire, on veut rétablir un taux de remplacement des pensions de 0,75, les salaires augmenteront d'un facteur de $0,322 \cdot 2,44 / 0,524 = 1,5$, soit de 0,81 % par an en moyenne, alors que le PIB a augmenté de 1,8 %

- 2) Cas où $g = 1$ % par an en moyenne, ce qui donne un facteur multiplicatif de 1,645 en 50 ans. Si la part salariale ne change pas, si les salaires individuels sont multipliés par 1,645 ainsi

⁴ $r = \text{pension moyenne} / \text{salaire moyen} = (Z / \text{Nb de retraités}) / (X / \text{Nb de cotisants}) = (Z / \text{Nret}) (\text{Ncot} / X)$;

$rd = (\text{Nret} / \text{Ncot}) (Z / \text{Nret}) (\text{Ncot} / X) = Z / X$;

$Z = rdX$.

que le montant total des pensions, les pensions individuelles augmentent très faiblement en 50 ans : $1,645 / (0,83 / 0,59) = 1,17$, soit 0,03 % par an. Pour revenir à un taux de remplacement de 0,75, les salaires augmenteraient très peu d'un facteur de $0,322 \cdot 1,645 / 0,524 = 1,11$, soit une hausse de 0,02 % par an, autant dire qu'ils stagneraient.

- 3) Quelle serait la croissance nécessaire pour que salaires et pensions gardent leur niveau de vie absolu avec une part salariale constante dans le PIB ? $0,524 / 0,322 = 1,627$, soit un taux de croissance économique annuel moyen de 0,98 %.

Dans ce cas, le niveau de vie des salariés et des retraités reste bloqué pendant un demi-siècle.

- 4) Quelle part devrait occuper la masse salariale dans le PIB pour que salaires et pensions gardent leur niveau de vie absolu en l'absence de croissance économique ?

$$X + Z = aY / (1+rd)$$

$$a = (1+rd)(X + Z) / Y = 1,625 \cdot 0,524 = 0,8515 = 85,15\%.$$

Dans ce cas, la marge de manœuvre pour l'investissement et la réponse aux autres besoins de la société est étroite.

Les deux cas limites 3 et 4 ci-dessus sont donc insoutenables. Les réponses aux besoins sociaux ne pourront pas être trouvées seulement sur le plan quantitatif. Il faudra qu'elles le soient de plus en plus sur le plan qualitatif, en transformant radicalement le modèle productif.⁵ Et il faudra que la réduction des inégalités soit véritable en amont, c'est-à-dire dans le travail (inégalités hommes/femmes, inégalités entre salariés).

Quel effet d'un élargissement de l'assiette des cotisations sociales (toutes branches de la Sécurité sociale confondues) dans les entreprises du secteur marchand ?

Sur la base du TEE 2018 de l'INSEE, avec une croissance de 1,6 % en 2019 et de 1,3 % par an à partir de 2020 jusqu'en 2025.

En 2020 :

- Masse salariale des sociétés financières et non financières : 889 Mds
- Salaires bruts : 670 Mds
- Cotisation sociales dites patronales : 219 Mds
- Excédent brut d'exploitation (EBE) : 417 Mds
- Formation brute de capital fixe (FBCF) : 326 Mds
- Consommation de capital fixe (CCF) : 271 Mds
- Excédent net d'exploitation (ENE) : 146 Mds
- Valeur ajoutée nette des sociétés (VAN) = $889 + 146 = 1032$ Mds
- Investissement net : $326 - 271 = 55$ Mds
- Profits distribués potentiels : $146 - 55 = 91$ Mds

En 2025 (sur la base des hypothèses ci-dessus) : ENE = 154 Mds en 2025

En appliquant un taux de cotisation vieillesse inchangé de 0,31 (sans tenir compte du partage salarial/patronal) à l'ENE :

- en 2020 : $142 \cdot 0,31 = 43,7$ Mds de cotisations supplémentaires.
- en 2025 : $154 \cdot 0,31 = 47,7$ Mds de cotisations supplémentaires.

En appliquant ce taux de cotisation à une assiette plus étroite que l'ENE (par exemple en enlevant l'investissement net) aux revenus du capital distribués aux actionnaires :

- en 2020 : $88 \cdot 0,31 = 27,3$ Mds de cotisations supplémentaires.
- en 2025 : $95,4 \cdot 0,31 = 29,6$ Mds de cotisations supplémentaires.

⁵ Voir J.-M. Harribey, *Le trou noir du capitalisme, Pour ne pas y être aspiré, réhabiliter le travail, instituer les biens communs et socialiser la monnaie*, Le Bord de l'eau, 2020.

Si l'on revient à la question du financement de la protection sociale et des retraites en particulier, même le taux de croissance économique de 1,3 % par an n'est pas soutenable en l'absence de changement du modèle productif et de la répartition. C'est dire la taille des contraintes...